



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 septembre 2020.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie d'Île-de-France  
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris,*  
É-P. MOLOWA